

« LES "PAUVRES" DILAPIDENT LES RESSOURCES NATURELLES »

PIERRE JANIN

PAYS CITÉS Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Côte-d'Ivoire, Éthiopie, Gabon, Guinée Équatoriale, Libéria, Madagascar, Niger, Nigeria, République Centrafrique, République Démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Zambie, Zimbabwe

IR CORRÉLÉES agriculture archaïque, agriculture manuelle, autochtonie, déforestation, économie informelle, éleveurs contemplatifs, fécondité-démographie, feux de brousse, pauvres, richesses naturelles, terres neuves

L' Afrique se meurt ! Désertification, déforestation et dégradation des sols semblent progresser inexorablement, du moins si l'on en croit les chiffres avancés par les organisations internationales, chargées de tirer la sonnette d'alarme ! Et dans ce gaspillage des ressources encore abondantes, ce seraient logiquement les plus pauvres qui seraient les plus grands prédateurs.

Acculés à survivre au jour le jour, ne disposant pas de droits fonciers bien établis, etc., ils n'auraient pas le souci du long terme qu'il s'agisse, par exemple, de l'exploitation inconsidérée du bois de chauffe autour des villes sahéliennes ou des mesures de reconstitution de la fertilité ou de conservation des sols dans les régions les plus vulnérables. Ils sont ainsi désignés, par les mieux établis comme par les agents du développement, comme les fauteurs de trouble dans un ordre écologique à mieux respecter, pour le bien de la planète entière comme pour le développement de leur terroir ou de leur quartier urbain.

Faute de mesures sociales leur permettant de connaître un meilleur sort en période d'ajustement, on en vient à penser chez les penseurs du développement qu'il faudrait les « sensibiliser », les « conscientiser » et les « responsabiliser » pour qu'ils cessent de dégrader leur environnement parce que cela va porter tort à leurs enfants ou même à leur propre devenir, contraints d'aller cultiver ailleurs, alors que la terre, l'eau ou la forêt ne sont ni partout abondantes, ni effectivement disponibles. On oublie toutefois de préciser qui est pauvre et qui ne l'est pas, la catégorisation de la pauvreté restant bien incertaine, que l'on prenne en compte la pauvreté monétaire, humaine et sociale, politique et juridique et tous les seuils paramétrables.

Une consommation rapide des ressources

Les pauvres dont il est question n'ont pas de localisation géographique particulière en Afrique : citadins de longue date précarisés et déclassés par les crises

économiques, ruraux ayant fui des zones de guerres ou touchées par la famine (pays de la Mano River et de la cuvette congolaise), colons agricoles migrants, éleveurs chassés de leur zones de pâturages par la sécheresse et l'insécurité, etc. Entièrement accaparés par leur survie au quotidien - se nourrir, se loger, se déplacer, travailler - les pauvres auraient ainsi des pratiques susceptibles de mettre en péril le devenir d'écosystèmes¹ déjà fragilisés. Ils exploiteraient de manière inconsidérée, sans souci du long terme, les potentialités du milieu épuisant par la culture continue les sols arables dans les espaces densifiés (plateau mossi ou de Jos), détruisant la forêt à tout va (sur les fronts pionniers ivoiriens, les pentes des forêts d'altitude en Éthiopie ou au Rwanda) polluant sans discernement les nappes phréatiques par les eaux usées (effluents urbains de la décharge de Tananarive). Étant donné leur faible niveau d'éducation (mauvaise hygiène alimentaire et sanitaire, analphabétisme ou faible niveau scolaire ou d'information), ils ne seraient pas en mesure d'évaluer les conséquences immédiates et à venir de la consommation « à tout va » des ressources naturelles (eau, terre et bois principalement). Tous ces pauvres, disposant de moins d'un (ou deux) dollar(s) US par jour pour survivre, seraient bien des « prédateurs de ressources ambulants » et les principaux responsables du désastre écologique de l'Afrique subsaharienne.

La destruction du couvert forestier par les techniques traditionnelles du brûlis afin de mettre en valeur des sols neufs est un exemple souvent cité. Les ravages du défrichement (essartage) des forêts primaires ou secondaires toujours vertes à Madagascar, ou au Congo belge, est un classique colonial du genre. Après quelques cycles de culture, l'appauvrissement des parcelles cultivées en riz pluvial, manioc ou maïs s'accélère en raison de la faiblesse des apports en éléments organiques. L'érosion mécanique et les glissements de terre, sous l'effet des pluies orageuses intenses ou des lignes de grains multiples, amenuise rapidement leur potentiel productif. Les parcelles sont vite abandonnées pour laisser la place à une savane herbeuse délimitant quelques lambeaux forestiers. Nulle part, ailleurs si ce n'est sur les hautes terres malgaches dénudées en proie aux *lavakas* (profondes ravines érosives), l'espace forestier n'a aussi vite reculé.

Le surpâturage dans les zones de transhumance en saison humide et sèche et autour des points d'eau est aussi pointé avec insistance. Les éleveurs garderaient trop de bêtes sans souci de la reconstitution des pâturages ou de la protection des points d'eau dont les abords sont abîmés par le piétinement de milliers de têtes de bétail. Le forage *Christine* au nord du Burkina qui concentra trop de bétail eut des effets dévastateurs. Et ils seraient les premiers responsables de la dégradation des sols avant les pratiques agricoles inappropriées ou la surexploitation des ligneux². Ceci résulterait des perturbations qu'aurait subi le pastoralisme nomade³ : sédentarisation, pertes d'autonomie, politiques anti-nomades et anti-pastorales, etc.

Espace pastoral réduit et troupeaux trop nombreux ont conduit les sociétés à ne plus ménager un milieu qu'elles savaient gérer au mieux de leurs intérêts...

Dans le domaine de la pêche intérieure, le maintien de la ressource reste problématique là où des règles existent : délimitation des espaces, attribution de permis, interdiction de certains types de filets... L'adoption de filets de grande taille, l'accès de plusieurs groupes en concurrence pour la ressource (lagunes de Côte-d'Ivoire) peuvent modifier substantiellement les conditions économiques et sociales de la pêche pour les plus démunis, surtout si des contrats sont passés entre propriétaires et pêcheurs qui se partagent les résultats d'une activité qui doit maximiser le profit de tous⁴.

Entre 1900 et 1995, 55 millions d'hectares de forêts tropicales ont disparu sur le continent africain selon la FAO (1997). Au cours de la dernière décennie, le rythme annuel de déforestation a atteint 0,8 % de la superficie totale résiduelle (contre - 0,1 % en Asie), estimée à 650 millions d'hectares avec de très fortes disparités selon les pays : jusqu'à - 9 % annuels au Burundi, - 3,9 % au Rwanda, - 3,7 % au Niger, - 3,1 % en Côte-d'Ivoire⁵. En terme de superficie, le Soudan l'emporte avec 9,6 millions d'hectares de forêts perdus entre 1990 et 2000, devant la Zambie, la République Démocratique du Congo, le Nigeria et la Zimbabwe. Les défrichements agricoles opérés par une myriade de petits producteurs familiaux en seraient la première cause, devant les coupes industrielles, les feux de brousse ou les sécheresses.

Une meilleure gestion du milieu quand les paysanneries sont sécurisées

En réalité, de très nombreux scientifiques ont montré que les pratiques culturelles les plus destructrices du milieu étaient moins liées à la faiblesse du niveau d'information et d'éducation qu'à la faiblesse des marges de manœuvre - technique, juridique et économique - dont disposent les paysans dans un univers aléatoire et incertain.

Ainsi, la précarité des modalités d'accès aux terres dans le bassin de la Bénoué au Cameroun (les Foulbé gardent les droits « éminents » de transmission) interdit tout investissement de long terme, en travail ou en intrants, de la part des migrants agricoles, plus tolérés qu'acceptés. Si un niveau minimal de sécurité foncière est assuré au responsable de parcelle, lui permettant de maintenir un usufruit durable, voire de permettre une transmission familiale, il pourra alors prévoir certains investissements : épandage de fumier, construction de cordons pierreux, mise en place d'une pépinière arbustive...

En milieu sahélien burkinabé, par exemple, les Peul, éleveurs transhumants, peuvent adopter des pratiques plus respectueuses de l'environnement dès lors que des contrats d'occupation négociés leur permettent de maintenir leurs tenures foncières sur plusieurs générations. Les parcelles sont ainsi régulièrement et

systématiquement fumées, limitant les importantes variations annuelles de production de mil ou de sorgho. Qui plus est, des complémentarités plus étroites avec les communautés d'agriculteurs sédentaires, par le biais de la garde des animaux ou par les échanges alimentaires (lait contre céréales en période de soudure alimentaire), peuvent encore accélérer ce processus.

Toutefois, la stabilisation des terroirs et la raréfaction des espaces en jachère s'avèrent insuffisants pour favoriser l'émergence de modes d'exploitation de type agro-forestiers⁶, plus *viabiles* à long terme, en zone humide d'altitude (pays bami-lélé) ou savane arbustive (parc sérer à baobab et karité). Ce n'est pas parce qu'ils sont pauvres que les exploitants africains peuvent être conduits à consommer rapidement leurs ressources immédiates, mais avant tout parce que les sociétés paysannes dont ils sont membres peinent à se reproduire socialement.

Les méfaits de l'« extractivisme » marchand

Au demeurant, les « pauvres » ont-ils le monopole en matière de surexploitation des ressources ? Le faible niveau technologique des systèmes d'exploitation - qu'il s'agisse de pêche, d'élevage ou d'agriculture - limite forcément les dégâts. Par ailleurs, dans de nombreux pays, les territoires forestiers, bosquets sacrés ou forêts communautaires, étaient gérés collectivement afin de préserver leur richesse floristique à moyen terme. L'écroulement systématique des poissons occidentaux du talus continental ouest-africain par les navires-usines européens est ainsi sans commune mesure avec le prélèvement régulier des pêcheurs ouest-africains sur leurs pirogues. Quant au brûlis, il dilapide moins les ressources forestières que l'exploitation industrielle au sein de concessions exclusives dans la forêt du bassin congolais (Gabon, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Guinée Équatoriale, Cameroun) ou au Libéria avec l'appui d'États complices ou indifférents.

Tout ceci exclut ou dépossède souvent les sociétés autochtones pour l'accès aux forêts communautaires ou aux retombées de l'exploitation du pétrole ou de son transport par pipe-line. Les pratiques des entreprises forestières à capitaux étrangers telles que Bolloré, Rougier, Thanry, Pasquet et Underwood sont ainsi désormais dénoncées non seulement par les écologistes, mais également par les sociétés villageoises.



Gardons-nous donc de généraliser des jugements à la fois normatifs et très critiques sur la manière dont les pauvres utilisent les ressources immédiatement disponibles, dans la mesure où les contextes biologiques, climatiques et politiques de l'exploitation des ressources naturelles sont très différents. Dès lors, doit-on pointer la responsabilité des « pauvres » dans la dilapidation des ressources naturelles ? Ne doit-on pas reconnaître que ce sont les conditions même des termes de

l'échange, la nécessaire lutte pour la survie dans des environnements peu sécurisés (politiquement et économiquement) et la persistance même de l'extrême pauvreté qui sont susceptibles de favoriser le maintien de pratiques fragilisant les écosystèmes les plus fragiles?

NOTES

- 1 Ensemble constitué par un milieu (eau, sol, etc.) et des êtres vivants (arbres, plantes, animaux) vivant en interrelation (complémentarité, synergie, concurrence, etc.). La plupart ont été plus ou moins fragilisés ou artificialisés par les sociétés humaines.
2. Brabant P., (1992), «La dégradation des terres en Afrique», *Afrique contemporaine*, n° 161, pp. 90-108.
3. Boutrais J., (1992), «L'élevage en Afrique tropicale : une activité dégradante?», *Afrique contemporaine*, n° 161, pp. 109-125
4. Verdeaux F., (1992), «Sociétés de pêcheurs et environnement : savoirs et appropriation halieutique du milieu», *Afrique contemporaine*, n° 161, pp. 125-144.
5. FAO, 2001.
- 6 Système de culture associant différentes cultures sur la parcelle et jouant sur les complémentarités entre strates herbacées et arborées

POUR EN SAVOIR PLUS

- Colchester M., Lohmann L., eds., (1995), *The Struggle for Land and the Fate of the Forests*, Sturminster Newton (GBR), Atlantic Highlands (USA), The World Rainforest Movement, Penang (MYS), The Ecologist Zed books, 389 p.
- FAO, (2001), *L'État des forêts mondiales 2001 (SOF0)*, FAO, Rome, 182 p.
- FAO, (2003), *Étude prospective du secteur forestier en Afrique. Les forêts africaines : une vision pour 2020*, FAO, Rome, 92 p.
- Karsenty A., (1999), *Les Instruments économiques de la forêt tropicale. Le cas de l'Afrique Centrale*, Paris, Maisonneuve et Larose, 126 p.
- Pontié G., Gaud M., eds., (1992), «L'environnement en Afrique», *Afrique contemporaine*, n° 161.
- Sayer J.A., Harcourt C., Collins N.M., Larivière J., eds., (1996), *Atlas pour la conservation des forêts tropicales d'Afrique*, Paris, UICN, éd. J.-P. de Monza, 310 p.

SITES RECOMMANDÉS

- <http://www.rcfa-cfan.org> (Réseau des conseillers forestiers de l'ACDI) ;
- <http://www.fao.org/forestry> (Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation) ;
- <http://www.wrm.org.uy> (World Rainforest Movement) ;
- <http://www.iucn.org> (Union Mondiale pour la Conservation de la Nature) ;
- <http://www.unep.org> (Programme des Nations-Unies pour la protection de l'environnement)

Janin Pierre.

Les "pauvres" dilapident les ressources naturelles.

In : Courade Georges (dir.). L'Afrique des idées reçues.
Paris : Belin, 2006, p. 90-94.

(Mappemonde). ISBN 2-7011-4321-7